



## ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

### SECTEUR PRIMAIRE

### Du renfort à l'équipe de l'adaptation scolaire !

C'est avec plaisir que l'équipe de l'adaptation scolaire accueille deux nouveaux conseillers pédagogiques.

Depuis le lundi 5 février, **Marie-Ève Croteau** apporte son soutien à Geneviève L'Écuyer, responsable des :

Clientèles jeunes et adultes intégrées	Classes à effectif réduit
<ul style="list-style-type: none"><li>· Clientèle à risque présentant des difficultés ou un trouble du comportement (code 12 et code 14)</li><li>· Problème lié à la psychopathologie au primaire (code 53)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>· CISS et CISSS</li><li>· CISA</li><li>· Îlot-des-Appalaches</li><li>· École régionale : CPPQ et Quatre-Saisons</li></ul>

Puisque cette affectation est de nature temporaire, nous vous demandons de continuer à transmettre vos demandes d'accompagnement à Geneviève L'Écuyer qui verra à la répartition des dossiers.

→ Si vous souhaitez joindre Marie-Eve, vous pouvez le faire au numéro de poste : 52029 ou par courriel à l'adresse suivante : [croteaum15@csnavigateurs.qc.ca](mailto:croteaum15@csnavigateurs.qc.ca)

À partir du 13 février, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018, nous accueillerons **Louis-Étienne Fréchette** en remplacement de Geneviève Moreau qui avait comme principales responsabilités :

Clientèles jeunes et adultes intégrés	Classes à effectif réduit	Animation de la table des orthopédagogues
<ul style="list-style-type: none"><li>· DGA</li><li>· Difficultés langagières (code 34) primaire-secondaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>· DGA</li><li>· Classes langage</li><li>· PADI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Mesure 30810</li></ul>

→ Si vous souhaitez joindre Louis-Étienne, vous pouvez le faire au numéro de poste : 52032 ou par courriel à l'adresse suivante : [frechettel@csnavigateurs.qc.ca](mailto:frechettel@csnavigateurs.qc.ca)

## Nouvelles procédures de compensation de libération SÉ !

Consultez les [nouvelles procédures](#) qui sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la compensation du personnel enseignant régulier et précaire **lorsqu'ils assistent aux formations dont la libération est payée par les Services éducatifs**, mais qui ne sont pas requis à l'horaire pour ce temps.

Vous trouverez ici-bas un résumé de ces procédures, nous vous invitons toutefois à prendre connaissance des procédures complètes pour avoir toute l'information. Elles sont disponibles sur notre site Internet dans la section « Développement professionnel », « Procédures – Compensation de libération SÉ » : <https://www.se-csdn.com/compensation-liberation-se>

Enseignant avec un statut	Méthode de compensation	Ce que l'enseignant doit faire
RÉGULIER	Sera libéré à un autre moment sous forme de libération.	Acheminer un courriel au responsable des libérations aux SÉ <b>une semaine ouvrable avant la date demandée pour la compensation</b> pour l'informer de la date de reprise choisie.
PRÉCAIRE	Sera compensé (paiement à la leçon) pour le temps réel où il assistera à la formation.	Remplir le formulaire « <b>Compensation de libération SÉ pour le personnel précaire (statut E3)</b> » et le remettre au <a href="#">conseiller pédagogique qui donne la formation</a> à la fin de la rencontre afin que celui-ci assure le suivi pour le paiement du temps où il n'avait rien à son horaire (pas de TÉ, TC et TNP).

## Formations projet 3<sup>e</sup> cycle (PPMR)

Le 30 janvier dernier, une [lettre explicative du projet mathématique](#) portant sur les probabilités et ses concepts associés vous a été acheminée par courriel. Les dates de formations y étaient répertoriées selon le niveau scolaire et les écoles. Étant donné que ce projet émerge d'une demande la Direction générale, il est **obligatoire pour tous les enseignants du 3<sup>e</sup> cycle** et **les formations ne seront pas reconduites l'an prochain**.

Une trousse de matériel sera remise aux participants lors de la formation, laquelle sera facturée à l'école tout comme c'était le cas de Formath (environ 20 \$). Évidemment, cette trousse n'appartient pas à l'enseignant, mais à la classe à laquelle il est attiré. Les documents se retrouvent sur le [site Internet](#) de Lyse St-Pierre sous l'onglet « [PPMR](#) » en cas de besoin. Jusqu'à présent, seuls les enseignants de 6<sup>e</sup> année en anglais intensif qui enseignaient la mathématique avant les Fêtes ont reçu la formation.

Il serait apprécié que vous effectuiez un rappel auprès des enseignants de votre école afin qu'ils s'inscrivent à leur formation respective en complétant le *Google Formulaire* dont le lien se trouve dans la lettre explicative. Vous pouvez y accéder [en cliquant ici](#).

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration !

## Présentations sur invitation des épreuves obligatoires de la CSDN en 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année

De courtes présentations de 75 minutes seront offertes sur invitation. **Nous présenterons les documents aux enseignants n'ayant jamais administré une épreuve de fin d'année** (le maximum de participants est 35).

*Les enseignants devront apporter une copie de chacun des documents.*

### Enseignants de 2<sup>e</sup> année

#### Enquêtes à l'école du quartier (nouvelle épreuve)

Mercredi 23 mai 2018

16 h à 17 h 15

Salle Valero du Complexe Honco

Formulaire d'inscription : <https://goo.gl/forms/kk5HHS0uw8zVca3g1>

Date limite pour s'inscrire : le vendredi 18 mai 2018, 16 h

### Enseignants 4<sup>e</sup> année

#### Grand défi Pierre Lavoie (version modifiée)

Jeudi 24 mai 2018

16 h à 17 h 15

Salle Valero du Complexe Honco

Formulaire d'inscription : <https://goo.gl/forms/eSMfGSINivbY85uS2>

Date limite pour s'inscrire : le vendredi 18 mai 2018, 16 h

## Présentation obligatoire de l'épreuve obligatoire du MÉES en 6<sup>e</sup> année

Dans le cadre de l'année 3<sup>e</sup> cycle, une libération sera offerte afin de s'approprier l'épreuve de juin 2018 créée par le MÉES. Cette libération s'adressera aux enseignants qui administreront l'épreuve à une classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année ou à une classe de 6<sup>e</sup> année en classe ordinaire ou en classe à effectif réduit (maximum 30 personnes par groupe).

Intention : S'approprier davantage le Guide d'administration et de correction, présentation des divers documents et précisions liées aux tâches et à la correction de ces dernières.

**La participation sera obligatoire.**

Le lundi 4 juin 2018 : 8 h 15 à 11 h 15 ou de 13 h 15 à 15 h 15, à la salle Valero du Complexe Honco

Formulaires d'inscription :

Groupe AM : <https://goo.gl/forms/bEAWiqcHKFkgeTNh2> Groupe PM : <https://goo.gl/forms/DhcPLfPQ6zqbhrYx1>

Date limite pour s'inscrire : le jeudi 31 mai 2018, 16 h

**ATTENTION !** Aucune proposition d'aménagement de l'épreuve MÉES en 6<sup>e</sup> année pour les classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année ne sera offerte en juin 2018. Les titulaires de classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année qui souhaitent utiliser une épreuve de fin d'année avec leurs élèves de 5<sup>e</sup> année devront choisir l'épreuve facultative Grand défi Pierre Lavoie ou des tâches de leur choix.

# Suivis à l'atelier : le Cadre de référence sur la présence policière dans les établissements qui s'est déroulé au CCG de décembre

## 1) ACCÈS GPI POUR LES POLICIERS-ÉDUCATEURS AU SECONDAIRE :

Nous pourrions procéder à l'accessibilité limitée des données GPI aux policiers-éducateurs selon le profil restreint suivant, et ce, à compter du 3 avril 2018 :

- 1- *Identification et photo de l'élève (date de naissance, niveau, groupe, adresse)*
- 2- *Horaire de l'élève*
- 3- *Coordonnées complètes des répondants (noms, adresses, courriels, téléphones maison-travail-cellulaire, interdiction de la cour, décès des parents).*

Madame Janique Bernier établira les paramètres et informera les techniciennes en organisation scolaire afin de rendre cet accès disponible le 3 avril 2018.

## 2) À LA QUESTION : « La direction peut-elle transmettre aux policiers, la vidéo filmée à l'aide d'un téléphone cellulaire par un élève ou un membre du personnel ? »

La réponse est **oui**. Le policier peut procéder à une saisie sans mandat.

## 3) À LA QUESTION : « La direction peut-elle transmettre aux policiers la vidéo filmée à l'aide de la caméra de surveillance de l'école? »

La réponse est **oui** et on respecte les règles de l'accès à l'information (articles 59 et 59.1 de la « Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels »).



## Semaine nationale de la francophonie

Consulter le [dépliant](#) de la **Semaine nationale de la francophonie** qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 21 mars prochain sous le thème « [Juste pour le plaisir de jouer!](#) ».

L'ACELF propose quatre façons de célébrer :

1. [Participer au concours Francoportraits](#)
2. [Vivre des expériences significatives en français](#)
3. [Reconnaître l'engagement en francophonie](#)
4. [Partager la fierté francophone dans les réseaux sociaux](#)



## Le saviez-vous... !

Une courte formation en ligne ainsi que des ressources sur la plateforme ECHO sont maintenant disponibles sur le site Internet de l'Équipe VOUTE ? Si vos enseignants en sont à leurs premières armes avec ECHO, invitez-les à écouter la vidéo interactive d'une durée d'environ une heure pour bien comprendre l'utilisation de la plateforme, voici le lien : <http://monurl.ca/ressourcesecho>